

Elections législatives à Saint-Nazaire

Les élections législatives se tiendront les dimanches 30 juin et 7 juillet. Saint-Nazaire, les 54 bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.

51 890 personnes sont inscrites sur les listes électorales, soit 368 de plus que pour le 1er tour des législatives en 2022. Le 25 juin au soir, 1953 demandes de procurations avait été reçues par la Ville. Au premier tour des législatives en 2022, il y avait au total 1181 procurations.

L'organisation les dimanches d'élection

Les taux de participation à Saint-Nazaire seront communiqués aux rédactions par mail aux alentours de 12h et de 17h.

Les résultats s'afficheront au fur et à mesure de la soirée sur les écrans installés dans le hall de l'Hôtel de Ville et seront publiés à partir de 20h sur le site saintnazaire.fr. Nous ne diffuserons que les résultats des 54 bureaux de votes nazairiens. Nous ne serons pas en mesure de fournir les chiffres des autres communes de la circonscription. Le détail des résultats par bureau de vote vous sera également transmis par mail dans la soirée.

Ces deux dimanches, vous pourrez accéder **au hall de l'Hôtel de Ville et au buffet installé salle France**, sur présentation d'une carte de presse ou en me prévenant en amont. Vous pourrez aussi vous installer dans la salle France pour travailler.

Pour toute demande de rendez-vous ou de réaction des candidats aux législatives merci de passer directement par leurs équipes de campagne. Le service presse de la Ville de Saint-Nazaire gère uniquement la transmission des résultats et l'éventuelle réaction de David Samzun, maire de Saint-Nazaire.

Affichages sauvages et dégradation d'affiches officielles

Ces deux dernières semaines, la Ville de Saint-Nazaire a constaté la multiplication d'affichages électoraux sauvages et des dégradations fréquentes d'affiches officielles et de tags à caractère politique. Elle rappelle qu'en plus des panneaux officiels, il existe des tableaux d'affichage libres. Leur utilisation éviterait de nombreux collages sauvages. En cas d'identification, l'auteur d'un affichage sauvage, d'un tag ou d'une dégradation d'affiche se verra facturer du montant de l'intervention réalisée par les services municipaux.

La Ville de Saint-Nazaire appelle tous les militants à jouer le jeu de la démocratie et à respecter les règles des affichages en période électorale qui permettent à tous de s'exprimer de façon équitable.

Votre contact

Saint-Nazaire agglomération

Service presse

presse@saintnazaire.fr